

# TARIFICATION 2020 DOMAINE CONSTRUCTION ET URBANISME

| AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES SPÉCIALES  |  |                           |
|---|--|---------------------------|
| Description   |  | Tarif<br>(taxes incluses) |
| Modification au plan d'urbanisme (étude et frais administratifs)  |  | 5 000 \$                  |
| Modification de zonage (étude, frais administratifs et scrutin) ou Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) | pour un usage résidentiel (1 à 2 log.) et OBNL     | 5250 \$                   |
|   | dans le cas de tout autre usage                    | 7000 \$                   |
| Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  | pour la construction d'un bâtiment principal       | 500 \$                    |
|   | pour la réno. et l'agrand. d'un bâtiment principal | 250 \$                    |
|   | pour les autres demandes                           | 100 \$                    |
| Dérégation mineure  |  | 1 200 \$                  |
| Usages conditionnels (étude et frais administratifs)  |  | 4 000 \$                  |
| Conversion des immeubles en copropriété divise (étude et avis public)   |  | 550 \$                    |
| Démolition d'un bâtiment présentée au Comité de démolition  |  | 500 \$                    |
| Garderie ou CPE au sens de la loi sur les services de garde relatifs l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) (étude et frais administratifs)                     |  | 3 250 \$                  |
| Modification à une résolution relative à un PIIA, dans les cas ne touchant pas à la volumétrie et à l'implantation  | pour un usage résidentiel et OBNL                  | 200 \$                    |
|   | pour toute autre demande                           | 400 \$                    |
| Avis préliminaire de la part du CCU avant dépôt d'un projet formel  | pour un usage résidentiel                          | 200 \$                    |
|   | pour toute autre demande                           | 400 \$                    |
| CERTIFICATS D'URBANISME   |  |                           |
| Description   |  | Tarif<br>(taxes incluses) |
| Abri d'auto et tambour hivernal temporaire  |  | 0 \$                      |
| Antenne (non-domestiques)   | Par tranche de 1000\$ de travaux                   | 7 \$ (minimum 125 \$)     |
|   | Par arbre, 4 premiers                              | 50 \$                     |
| Autorisation d'abattage d'arbre (aucun frais pour les frênes)   | Par arbre, 5 <sup>e</sup> et suivants              | 25 \$                     |
|   |  |                           |
| Avis de conformité relatif à une évaluation environnementale  |  | 250 \$                    |
| Avis de conformité relatif à un établissement d'hébergement touristique   |  | 25 \$                     |
| Avis de conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur   | Sans recherche relative aux droits acquis          | 100 \$                    |
|   | Avec recherches relatives aux droits acquis        | 250 \$                    |
| Boîte de dons caritatifs  |  | 150 \$                    |
| Captage des eaux souterraines (puits)   |  | 250 \$                    |
| Construction accessoire détachée, autre qu'un bâtiment, non spécifiquement mentionnée ailleurs  |  | 100 \$                    |
| Déblai ou remblai   |  | 250 \$                    |
| Démolition d'une construction   | Bâtiment principal                                 | 3 000 \$                  |
|   | Construction accessoire                            | 100 \$                    |
| Déplacement d'une construction  | Bâtiment principal                                 | 300 \$                    |
|   | Construction accessoire                            | 100 \$                    |
| Enseigne permanente   | PIIA   | 250 \$                    |
|   | Sans PIIA  | 200 \$                    |
| Éolienne  |  | 5 \$ (minimum 50 \$)      |
| Installation septique   |  | 250 \$                    |
| Lotissement ( <u>avec</u> création ou fermeture de rue ou cession de terrain au titre de réserve pour fin de parc)  | Premier lot  | 2 000 \$                  |
|   | Chaque lot additionnel contigu                     | 100 \$                    |
| Lotissement ( <u>sans</u> création ou fermeture de rue ou cession de terrain au titre de réserve)   |  | 1 000 \$                  |

|  |   |                      |
|--|---|----------------------|
| pour fin de parc)                          | Chaque lot additionnel contigu  | 100 \$               |
| Mur de soutènement                         | Par tranche de 1000\$ de travaux  | 5 \$ (minimum 50 \$) |
| Ouvrage de stabilisation de rive           | Par mètre linéaire  | 50 \$                |
| Occupation commerciale                     |   | 250 \$               |
| Piscine                                    | Piscine creusée   | 300 \$               |
|  | Piscine hors terre  | 200 \$               |
| Vente extérieure saisonnière ou temporaire | Vente de trottoir, d'arbres de Noël, de fleurs, de produits agricoles, de produits artisanaux ou de produits connexes | 50 \$                |
|  | Vente de garage   | 0 \$                 |

### PERMIS DE CONSTRUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE DÉMOLITION (assujéti au règlement 18-070)

| Description  | Tarif (taxes incluses)   |  |
|--|--|--|
| Construction d'un nouveau bâtiment   | 9,80 \$/1 000 \$ de travaux (minimum : 903 \$ / log. /local)   |  |
| Bâtiments accessoires (remise, pavillon, garage détaché, etc.)   | Résidentiel (plus de 15m <sup>2</sup> à moins de 20m <sup>2</sup> )  | 9,80 \$/1 000 \$ de travaux (minimum : 227 \$) |
|  | Autre (plus de 15m <sup>2</sup> )  | 9,80 \$/1 000 \$ de travaux (minimum : 454 \$) |
| Transformation, rénovation ou modification d'un bâtiment existant (ajout d'un étage, ajout d'un abri d'auto détaché, etc.) | Résidentiel  | 9,80 \$/1 000 \$ de travaux (minimum : 146 \$) |
|  | Autre  | 9,80 \$/1 000 \$ de travaux (minimum : 431 \$) |
| Pieux pour renforcer la structure d'un bâtiment existant   | 55 \$ par bâtiment   |  |
| Renouvellement d'un permis   | 25 % du coût du permis original (minimum : 146 \$ pour un bâtiment résidentiel et 431 \$ pour non résidentiel) |  |

**Notes :** Aux fins de calcul, l'établissement de la valeur estimée des travaux comprend :

- 1° les frais de préparation des plans et devis;
- 2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;
- 3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;
- 4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;
- 5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

La valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1. Pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : 1 331,00 \$
2. Pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 583,00 \$
3. Pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 025,00 \$
4. Pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 942,00 \$

### Mode de paiement

- Argent comptant (montant de 500 \$ et moins seulement)
- Carte de débit ou carte de crédit (MasterCard, Visa)
- Chèque ou mandat à l'ordre de la Ville de Montréal

Vous pouvez nous contacter pour connaître les modes d'acheminements propres à certains types de demande en téléphonant au 514-620-6607.

### Cadre légal

- Règlement d'arrondissement sur les tarifs 2019 (CA28 0063)
- Règlement municipal sur les tarifs 2019 (19-057)

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'arrondissement ou visitez le site de l'arrondissement  
[http : //ville.montreal.qc.ca/ibsg](http://ville.montreal.qc.ca/ibsg)

Suivre les indications suivantes : onglet Services aux citoyens, section Permis et réglementations, sous-section Permis et autorisations.

#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

INFO-FICHE - Tarification V.2020.01

Division urbanisme, permis et inspections  
 406, montée de l'Église  
 L'Île-Bizard, H9C 1G9

Renseignements généraux : Tél. : 311, Ext.Mtl. : 514 872-0311

**Heures d'accueil :**  
 Sur place du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30  
 et le vendredi de 8 h à 11 h 30

Pour obtenir un permis, il est préférable de **prendre un rendez-vous** en nous contactant au 514-620-6607 ou par courriel : [ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca](mailto:ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca) )

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et : le vendredi de 8 h à 12 h : (un message peut être laissé dans la boîte vocale 24 h sur 24).